

Forum mondial de la protection

LA PROTECTION EN ACTION : PRODUIRE UN IMPACT EN PÉRIODE DE CONTRAINTES

02 – 06 novembre 2026

Note conceptuelle

I. Introduction

Le Global Protection Cluster (GPC) a le plaisir de convoquer le premier Forum mondial de la protection à la suite de la consolidation du Cluster Protection et des anciennes Aires de Responsabilité. Le Forum réunit les partenaires et les équipes de coordination au niveau des pays afin de réfléchir aux défis émergents, aux enseignements tirés et aux opportunités de renforcer la protection des personnes affectées par les conflits, la violence et les catastrophes. Il offre un espace au GPC consolidé, y compris les domaines thématiques de la Protection de l'enfance, de la Violence basée sur le genre (VBG) et de la Lutte antimines, pour interagir avec l'ensemble de la communauté de la protection, favoriser le dialogue et la visibilité, et promouvoir une action conjointe sur les priorités actuelles en matière de protection.

Le Forum mondial de la protection 2026 se tiendra en ligne du 2 au 6 novembre 2026, sur une plateforme virtuelle avec interprétation simultanée en anglais, arabe, français et espagnol.

Vous pouvez en savoir plus sur les éditions précédentes du Forum mondial de la protection [ici](#).

II. Objectifs

Le paysage humanitaire continue de connaître des transformations profondes. Les réductions drastiques des financements, les réformes liées au « Humanitarian Reset » et la montée des réponses humanitaires hyper-priorisées, ainsi qu'un recul politique mondial concernant les questions de genre et un affaiblissement apparent du soutien au système multilatéral et à ses normes, se produisent dans un contexte marqué par l'escalade des conflits, des violations généralisées et l'augmentation des risques auxquels sont confrontés les civils. Ces tendances sont aggravées par une absence persistante de redevabilité pour les violations du droit international humanitaire et des droits humains, ainsi que par une impunité croissante qui compromet davantage la protection des civils. Dans le même temps, les acteurs de la protection sont appelés à démontrer davantage d'impact et d'efficacité, à maintenir l'attention portée aux domaines spécialisés de la protection et à renforcer la responsabilité collective en matière de résultats de protection dans un contexte de ressources de plus en plus limitées.

III. Programme

Le Forum de cette année sera consacré aux « actions et impacts en matière de protection » : les interventions, programmes et actions collectives qui contribuent à renforcer la protection des personnes affectées par les conflits et les catastrophes. À travers des sessions interactives, des partenaires et experts, notamment des acteurs locaux et nationaux en première ligne de l'action de protection, des spécialistes de la protection de l'enfance, de la VBG, de la lutte antimines ou de l'inclusion, ainsi que des champions de la protection issus d'autres secteurs, partageront leurs réussites, défis et enseignements sur la manière de rééquilibrer les rapports de pouvoir, renforcer la redevabilité et promouvoir des efforts collectifs visant à obtenir un plus grand impact en matière de protection.

Le programme du Forum comprendra cinq sessions, chacune d'une durée maximale de 90 minutes.

Session 1 – La protection sous pression : capacités, actions et priorités dans un contexte de contraintes
--

Lundi 2 novembre, 14h00 – 15h30 CET

Objectif: Le Forum mondial de la protection s'ouvrira par une vue d'ensemble du paysage mondial actuel de la protection, en s'appuyant sur la future Mise à jour mondiale sur la protection 2026 et sur le rapport du GPC « [Protection Capacities Under Pressure](#) » (ainsi que sur ses notes thématiques complémentaires relatives à la [protection de l'enfance](#), à la [violence basée sur le genre](#), à la [lutte antimines](#) et à [l'inclusion](#)). La session examinera comment les évolutions des capacités de protection, qui touchent particulièrement les acteurs locaux et nationaux, la fermeture de services et d'espaces de protection ainsi que l'érosion des normes et principes fondamentaux affectent la protection des populations en crise. Les discussions exploreront la manière dont les acteurs de la protection s'adaptent à ces pressions et identifieront les actions et approches nécessaires pour préserver des résultats de protection essentiels pour les populations affectées. Elles porteront également sur les moyens de garantir que les besoins et risques de protection auxquels sont confrontés différents groupes, notamment les femmes, les enfants, les personnes LGBTQI+, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, restent visibles, compris et prioritaires, tout en renforçant les interventions, les programmes et les mécanismes de redevabilité qui défendent les droits de toutes les populations touchées par les crises.

Session 2 – De la politique à la pratique : 10 ans d'action collective de protection dans le cadre de la Politique de protection de l'IASC**Mardi 3 novembre, 14h00 – 15h30 CET**

Objectif: Dix ans après l'adoption de la Politique de protection de l'IASC, cette session examinera comment ses engagements se sont traduits en actions collectives au niveau des pays. Plutôt que de revenir sur le contenu de la politique elle-même, les discussions mettront en lumière les principaux enseignements, bonnes pratiques et exemples concrets illustrant la manière dont les Équipes humanitaires pays (HCT) et les mécanismes de coordination interinstitutions ont renforcé les résultats collectifs en matière de protection. La session analysera les aspects de la politique qui restent encore insuffisamment mis en œuvre ainsi que les mesures nécessaires pour assurer son opérationnalisation complète. Dans un contexte marqué par des crises prolongées, l'augmentation des besoins humanitaires ainsi que la réduction de l'accès et des ressources, la session réaffirmera que la centralité de la protection est plus importante que jamais comme fondement d'une action humanitaire de qualité. L'intégration de la responsabilité en matière de protection dans le leadership, la prise de décision et les opérations demeure essentielle pour garantir une action humanitaire sûre, inclusive et adaptée aux risques, aux priorités et aux droits des populations affectées. À travers des études de cas nationales, les participants examineront les facteurs ayant permis un leadership efficace, une meilleure collaboration et une plus grande redevabilité en matière de protection, ainsi que les défis persistants, les besoins et les leviers permettant de renforcer davantage les résultats collectifs de protection.

Session 3 – Intelligence artificielle et réponse de protection : ce qui fonctionne, ce qui compte**Mercredi 4 novembre, 14h00 – 15h30 CET**

Objectif: L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les contextes humanitaires est aujourd'hui largement répandue. D'une part, les usages et mésusages de l'IA peuvent créer ou amplifier des risques de protection et influencer l'environnement dans lequel vivent les populations civiles. D'autre part, l'IA est de plus en plus intégrée aux réponses humanitaires. Cette session s'appuiera sur celle du Forum de l'année précédente intitulée « [Protection et technologie : pour le meilleur ou pour le pire ? Comment les avancées technologiques transforment l'espace de protection](#) », afin d'examiner comment les acteurs de la protection humanitaire peuvent ou devraient aborder l'IA, notamment dans la fourniture de services de protection.

Session 4 – Fournir une protection dans des contextes de contraintes d'accès et de mouvements : enseignements tirés des réponses à distance, mobiles et localisées**Judi 5 novembre, 14h00 – 15h30 CET**

Objectif: Les restrictions de mouvement, les sièges et les autres contraintes d'accès sévères figurent parmi les plus grands défis à la mise en œuvre de la protection avec et pour les populations affectées par les crises. Dans des contextes opérationnels variés, les acteurs de la protection ont adapté leurs approches afin de continuer à atteindre les populations concernées et à réduire les risques de violence et de privation grâce à des modèles opérationnels innovants et à des mécanismes de protection spécifiques, notamment les réponses mobiles et à distance, les réseaux communautaires, ainsi que certaines interventions de protection telles que les évacuations humanitaires et les activités de lutte antimines. Cette session présentera des expériences concrètes provenant d'opérations nationales, mettant en évidence la manière dont les acteurs de la protection,

y compris les prestataires de services de protection de l'enfance, de VBG et de lutte antimines, ont permis de maintenir des activités de protection grâce à des approches et interventions adaptées dans des zones assiégées ou difficiles d'accès. Les discussions porteront sur les enseignements opérationnels, les facteurs favorables, les limites, les risques ainsi que les compromis nécessaires au maintien d'une action de protection fondée sur les principes humanitaires et sur le partage des risques dans des environnements fortement contraints.

Session 5 – Destruction et fermeture d'infrastructures de protection essentielles et de services fondamentaux : protection, santé et éducation, un continuum dans la réponse?

Vendredi 6 novembre, 14h00 – 15h30 CET

Objectif: La destruction, la fermeture ou l'interruption d'infrastructures critiques et de services essentiels, notamment les services de protection, les espaces sûrs pour les femmes et les filles, les espaces adaptés aux enfants, les écoles et les établissements de santé, peuvent avoir des conséquences profondes sur la protection des populations affectées. Au-delà de la perte immédiate de services, ces perturbations peuvent accroître l'exposition aux risques de protection, aggraver les vulnérabilités existantes et compromettre l'accès des populations à leurs droits fondamentaux et à une assistance essentielle. Cette session examinera les interconnexions entre les services de protection, de santé et d'éducation, et analysera comment leur interruption affecte un continuum de soins plus large. Elle étudiera également comment les acteurs humanitaires peuvent mieux anticiper, prévenir et répondre à ces conséquences, notamment à travers des approches plus intégrées visant à protéger et à maintenir les services essentiels.

IV. Paramètres pour les sessions

- Pour chaque session, l'équipe du GPC désignera un membre du personnel chargé d'assurer la direction et la supervision de l'organisation de la session. La désignation de co-responsables (issus du SAG et/ou d'organisations partenaires) est fortement encouragée. Les responsables et co-responsables devront définir le contenu de la session et veiller à une représentation diversifiée des intervenants et partenaires. Ils devront également produire une note de synthèse d'une page destinée au rapport final.
- Chaque session devra inclure des contributions d'acteurs locaux et nationaux, y compris des organisations dirigées par des femmes, que ce soit dans la co-organisation, la modération ou en tant que panélistes, ainsi que des exemples et témoignages issus des opérations nationales, y compris des équipes de coordination des Clusters Protection et de leurs partenaires.
- Les sessions pourront, lorsque cela est pertinent, être coorganisées avec un bailleur de fonds ou un État membre et/ou inclure des remarques d'ouverture ou de clôture de leur part.
- Les intervenants pourront s'exprimer dans l'une des quatre langues du Forum (anglais, espagnol, français ou arabe), une interprétation simultanée bilingue étant assurée.
- Les modérateurs devront être d'excellents orateurs, disposant d'une expérience dans la gestion de larges audiences et de présentations multilingues avec interprétation simultanée. Les précédentes éditions du Forum ont réuni entre 250 et 500 participants du monde entier.
- Les sessions devront privilégier les tables rondes et les formats conversationnels plutôt que les présentations magistrales afin de favoriser les échanges entre les intervenants et avec le public. Le Forum n'est pas un espace destiné à promouvoir ou lancer de nouvelles orientations ou de nouveaux outils. Cela pourra être réalisé via la Série Protection 2026 du GPC.
- Toutes les sessions sont publiques, enregistrées et seront mises à disposition sur le site internet du GPC.

Pour toute question concernant le Forum mondial de la protection, veuillez contacter Marie-Emilie Dozin (dozin@unhcr.org) avec copie à gpc@unhcr.org